

**PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES
MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES**

AUTORISATION PARENTALE

(en application de l'article R.232-52 du code du sport)

Je soussigné (e) (Nom, Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé :

(Nom, Prénom de l'enfant) :

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération Internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom, Prénom de l'enfant) :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Fait à le

Signature :

N.B. Un contrôle antidopage peut avoir lieu en compétition ou hors compétition.